



Début des préinscriptions: Du 28 septembre jusqu'au 09 octobre 2020
directement au Guichet Unique et/ou par mail
UNIQUEMENT SUR LES HORAIRES D'OUVERTURES.
Tout dossier incomplet, ne sera pas accepté.

OUVERTURE AU PUBLIC DU GUICHET UNIQUE :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Fermeture	08h30 09h30	09h00 12h00	08h30 09h30	08h30 09h30
APRES- MIDI	16h00 19h00	15h30 17h30	13h30 18h00	15h30 17h30	15h00 16h30

Je soussigné (e) Nom Prénom

Responsable légal du jeune : Nom Prénom

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Tél Portable : E-mail :

Souhaite inscrire mon adolescent(e) aux activités de l'Action Jeunesse de GROSLAY pour les vacances de printemps.

Semaine 1 : du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020 de 10h à 18h

Au tarif de : €

Semaine 2 : du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2020 de 10h à 18h

Au tarif de : €

Un tarif dégressif familial est appliqué avec une remise de 20% à partir du 2^{ème} jeune inscrit et 30 % à partir du 3^{ème} jeune.



Dans le cas où la « Fiche Sanitaire 2020/2021 » n'a pas été fournie, il vous faut nous joindre la liste des pièces suivantes à votre dossier :

- Fiche sanitaire 2020-2021
- photocopie des vaccins à jour
- Justificatif de domicile
- Une photo

Le règlement sera à effectuer après réception de la facture transmise par le Guichet Unique.

AUTORISATIONS

Public concerné : Adolescent(e)s de 11 à 17 ans

Capacité d'accueil : 24 jeunes

IMPORTANT : L'INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'APRES VALIDATION DES SERVICES MUNICIPAUX.

Je soussigné (e) Nom Prénom.....

Responsable légal de autorise sa participation aux sorties et activités :

Semaine 1 :

DATE	Sorties	transports	OUI	NON
21/10/2020	Speed park Cergy	Car		
22/10/2020	Base de loisirs Cergy	Car		

Semaine 2 :

DATE	Sorties	transports	OUI	NON
27/10/2020	Speed park Cergy	Car		
28/10/2020	Cinéma CGR à Sarcelles	Car		

Modalités et Règlements de préinscriptions

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des périodes de préinscriptions aux activités de l'Action Jeunesse 2020-2021 :

- Cartes EAJ : Entre le 15 et le 30 juin 2020 Reprise à compter du 1 septembre 2020
- Vacances de la Toussaint : du 28 septembre au 9 octobre 2020
- Vacances de Noël : du 30 novembre au 11 décembre 2020
- Vacances d'hiver : du 18 au 29 janvier 2021
- Séjour été : du 1 au 12 mars 2021
- Vacances de Printemps : 22 mars au 2 avril 2021
- Vacances d'été : 7 au 18 juin 2021
- Cartes EAJ : Entre le 15 et le 30 juin 2021 Reprise à compter du 1 septembre 2021

**Le dépôt des dossiers se feront selon le calendrier et au guichet unique et/ou par mail
uniquement pendant les horaires d'ouverture**

GUICHET UNIQUE

11 Rue Albert Molinier

95410 Groslay

Guichet.unique@mairie-groslav.fr

Tél : 01.39.83.33.06

Fax : 01.34.28.30.49

OUVERTURE AU PUBLIC :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Fermeture	08h30 09h30	09h00 12h00	08h30 09h30	08h30 09h30
APRES- MIDI	16h00 19h00	15h30 17h30	13h30 18h00	15h30 17h30	15h00 16h30

La date de clôture est fixée au vendredi à 16h30.

- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
- Toute demande arrivant hors délais ne sera pas prise en compte (*voir calendrier des inscriptions, sauf en cas de places vacantes*)
- Vous devez être à jour des paiements de vos prestations au guichet unique
- Les jeunes inscrits à l'EAJ sont prioritaires
- **Choisir** : une formule de semaine et /ou de stage parmi les places proposées (*les places vacantes seront disponibles en liste d'attente*).
- **Pour l'été 2021**: Choisir deux semaines maximum sur les quatre de proposées (*les places vacantes seront disponibles en liste d'attente*).
- Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée (*selon les horaires d'ouverture du guichet unique*)
- Ceux qui n'ont pas bénéficié d'une offre de loisirs pendant les vacances scolaires précédentes seront prioritaires la fois suivante (ils seront donc inscrits sur les listes sous réserve que l'inscription se fasse avec les critères énoncés ci-dessus : dossier complet etc....)

Toute inscription définitive sera facturée (sauf si vous présentez un certificat médical dans les 48 h).

IMPORTANT : L'INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'APRES VALIDATION DES SERVICES MUNICIPAUX.

J'ai lu et accepte le règlement ci-dessus :

Signature :

Partie réservée à l'administration

Date de dépôt :

Horaire de dépôt :